Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20261116-2665_REGLT-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt-six à vingt heures et trente minutes, le 16 novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame CERVEAU Carole, maire du Vivier sur Mer

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BOUAISSIER Michel, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHEVALIER Denis, CHOQUET Laeticia, CORTEYN Merlin, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOTTES Stéphane, POTILLION Christopher, ROHAUT Yannick, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Anne COUPEZ donne pouvoir à Arnaud VETTIER

Absent(s) excusé(s) : Anne COUPEZ

Secrétaire de séance : Stéphane MOTTES

Date de convocation :06/11/2026

Date d'affichage : 06/11/2026

Délibération n° 26/65 : Approbation du règlement intérieur du temps périscolaire

Objet : Approbation du règlement du temps périscolaire et de sa charte annexée

Après avoir entendu l'exposé de Mme CERVEAU, Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 ;
Vu le Code de l'Education, notamment l'article L216-1 portant sur l'organisation des activités dans les établissements scolaires ;
Considérant que ce règlement intérieur a pour objet d'uniformiser les pratiques, droits et devoirs des élèves, de leurs familles ainsi que des intervenants du temps périscolaire ;
Considérant que ce règlement intérieur vise à garantir le bon fonctionnement de ces activités ;
Le conseil, à l'unanimité :
APPROUVE le règlement intérieur des activités péri et extrascolaires annexé à la présente délibération ainsi que la charte de bonne conduite.
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.
DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.
DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État

ANNEXE : Règlement intérieur du temps périscolaire et Charte de bonne conduite

Fait à Le Vivier-sur-Mer, le 06/11/2026

Pour faire valoir ce que de droit,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, CERVEAU Carole, **Le secrétaire de séance, MOTTES Stéphane,**

MAIRIE DE LE VIVIER-S/MER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20261116-2665_REGLT-DE